



FRANCE MONTAGNES

Schéma pluriannuel de mise en accessibilité 2026 à 2028

Rédigé avec l'appui de :



Table des matières

1. QU'EST-CE QUE L'ACCESSIBILITE NUMERIQUE ?	4
DEFINITION ET ENJEUX	4
CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE APPLICABLE.....	4
2. POLITIQUE D'ACCESSIBILITE DE L'ASSOCIATION FRANCE MONTAGNES.....	5
ENGAGEMENT DE L'ASSOCIATION	5
ARTICULATION AVEC LA STRATEGIE NUMERIQUE DE L'ASSOCIATION	5
3. ORGANISATION DE LA PRISE EN COMPTE DE L'ACCESSIBILITE NUMERIQUE	5
RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIERES	5
PILOTAGE ET REFERENT ACCESSIBILITE	6
FORMATIONS ET SENSIBILISATIONS PREVUES.....	6
RECOURS A DES COMPETENCES EXTERNES	6
PRISE EN COMPTE DE L'ACCESSIBILITE NUMERIQUE DANS LES PROJETS ET MARCHES	6
TRAITEMENT DES RETOURS UTILISATEURS	6
PROCESSUS DE CONTROLE ET DE VALIDATION.....	7
CONVENTION FIPHFP	7
4. PERIMETRE TECHNIQUE ET FONCTIONNEL	7
AGENDA PLANIFIE DES INTERVENTIONS SUR 3 ANS	8
ANNEXE 1 – PERIMETRE TECHNIQUE DETAILLE	9
ANNEXE 2 – PLAN ANNUEL ANNEE 1	10
A) BILAN DES ACTIONS ANTERIEURES	10
B) ACTIONS A VENIR	10
BLOC GOUVERNANCE / STRATEGIE	10
BLOC TECHNIQUE (AUDITS / CORRECTIONS / DECLARATION)	10
BLOC FORMATIONS / SENSIBILISATION	11
ANNEXE 3 – PLAN ANNUEL ANNEE 2	12
A) BILAN DES ACTIONS ANTERIEURES	12
B) ACTIONS A VENIR	12
BLOC GOUVERNANCE / STRATEGIE	12

BLOC TECHNIQUE (AUDITS / CORRECTIONS / AFFICHAGE)	12
BLOC FORMATIONS / SENSIBILISATION	13

ANNEXE 4 – PLAN ANNUEL ANNEE 3 **14**

A) BILAN DES ACTIONS ANTERIEURES	14
B) ACTIONS A VENIR	14
BLOC GOUVERNANCE / STRATEGIE	14
BLOC TECHNIQUE (MAINTIEN / PERENNISATION)	14
BLOC FORMATIONS / SENSIBILISATION	15

ANNEXE 5 – SUIVI DES RESULTATS D'AUDITS..... **16**

1. Qu'est-ce que l'accessibilité numérique ?

Définition et enjeux

L'accessibilité numérique consiste à concevoir des services en ligne – sites web, applications, documents – utilisables par toutes les personnes, y compris celles en situation de handicap moteur, visuel, auditif, cognitif ou psychique, quels que soient les outils ou technologies d'assistance qu'elles utilisent pour naviguer (lecteur d'écran, plage braille, navigation au clavier, logiciel de reconnaissance vocale, entre autres).

Pour l'association France Montagnes, l'accessibilité numérique constitue un enjeu direct de mission : le site france-montagnes.com est le principal vecteur d'information et de mise en marché de l'offre montagne française auprès du grand public. Rendre ce dispositif accessible, c'est garantir à l'ensemble des visiteurs – y compris les personnes en situation de handicap et les publics vieillissants – un accès équivalent à l'information touristique, aux contenus éditoriaux et aux fonctionnalités du site.

Au-delà de l'obligation réglementaire, l'accessibilité numérique s'inscrit dans une logique de qualité de service, d'image de marque et d'élargissement de l'audience potentielle : en France, plusieurs millions de personnes vivent avec une forme de handicap, et un dispositif numérique inaccessible les exclut de fait de l'expérience proposée.

Cadre législatif et réglementaire applicable

L'obligation d'accessibilité numérique des services publics et assimilés découle de :

- La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, qui a posé le principe d'accessibilité numérique des services de communication publique en ligne ;
- L'ordonnance n° 2019-1067 du 21 octobre 2019 relative à l'accessibilité aux personnes handicapées des services de communication au public en ligne, transposant la directive européenne 2016/2102 et élargissant le périmètre des organismes assujettis ;
- Le décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019, qui précise les modalités d'application (déclaration d'accessibilité, schéma pluriannuel, plan d'actions annuel, sanctions) ;
- Le Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA), actuellement en version 4.1.2, qui constitue le référentiel technique national de contrôle de conformité, aligné sur les WCAG 2.1 niveaux A et AA.

L'ordonnance n° 2019-1067 étend l'obligation d'accessibilité numérique aux personnes morales de droit privé chargées d'une mission de service public, ainsi qu'à celles dont le financement public dépasse un seuil réglementaire.

En tant qu'association, France Montagnes n'est pas soumise aux obligations d'accessibilité téléphonique du décret n° 2017-924 du 9 mai 2017, celui-ci s'appliquant spécifiquement aux

communes de plus de 10 000 habitants et aux organismes assimilés au sens de la démographie territoriale. Ce point ne concerne donc pas le présent schéma.

Le non-respect de ces obligations expose à une sanction administrative pouvant atteindre 50 000 € par service non conforme, ainsi qu'à un risque réputationnel et contentieux croissant, la jurisprudence récente confirmant la recevabilité des recours d'usagers et d'associations sur ce fondement.

2. Politique d'accessibilité de l'association France Montagnes

Engagement de l'association

L'association France Montagnes affirme sa volonté de rendre son dispositif numérique accessible au plus grand nombre. Cet engagement se traduit par l'adoption du présent schéma pluriannuel, qui formalise une trajectoire de mise en conformité RGAA sur la période 2026-2028, fondée sur les résultats du contre-audit réalisé le 15 septembre 2026.

Le socle de conformité constaté au 15 septembre 2026 s'établit à 71 % de critères RGAA conformes sur le site france-montagnes.com, en progression de 12 points par rapport à l'audit initial réalisé le 18 mai 2026 (59 %). Cette dynamique positive constitue le point de départ du présent schéma, dont l'ambition est de porter le taux de conformité du site principal à 90 % à l'horizon 2028, sans viser une conformité totale immédiate compte tenu des ressources et du calendrier de l'association.

Articulation avec la stratégie numérique de l'association

Le présent schéma s'inscrit dans la stratégie numérique globale de France Montagnes.

Aucun projet de refonte du site france-montagnes.com n'a été signalé à ce jour : le présent schéma est donc construit sur le périmètre technique existant, en visant une mise en conformité progressive du site actuel plutôt qu'une remise à plat liée à un projet de refonte.

3. Organisation de la prise en compte de l'accessibilité numérique

Ressources humaines et financières

La mise en œuvre du schéma pluriannuel s'appuiera sur l'équipe communication en interne ainsi que sur l'agence web partenaire pour les aspects techniques et structurels du site.

Aucun poste dédié à 100 % à l'accessibilité numérique n'est prévu à ce stade ; le suivi sera assuré de façon transversale par notre Chargée de projet Digital et Réseaux Sociaux, en coordination avec l'agence web.

Le budget dédié à l'accessibilité numérique sera défini et alloué dans le cadre des plans d'action annuels associés à ce schéma, en fonction des priorités et des ressources disponibles chaque année.

Pilotage et référent accessibilité

Océane BARBERIO, Cheffe de projet Digital & Réseaux Sociaux, est désignée référente accessibilité numérique de France Montagnes. Ses missions comprennent :

- Coordonner la mise en œuvre des actions du plan d'actions annuel ;
- Assurer le lien avec le prestataire Thuria pour les corrections techniques ;
- Traiter les signalements d'inaccessibilité reçus via la déclaration d'accessibilité ;
- Suivre l'évolution du taux de conformité et en rendre compte à la direction ;
- Préparer les bilans annuels et alimenter la révision du schéma pluriannuel.

Formations et sensibilisations prévues

La montée en compétences des équipes est un levier indispensable pour garantir la durabilité des corrections apportées. Les actions suivantes sont prévues sur la période 2026-2028 :

- Formation des contributeurs aux bonnes pratiques rédactionnelles liées à l'accessibilité (structuration des contenus, alternatives textuelles aux images, Etc.) ;
- Transmission des recommandations du rapport de contre-audit à Thuria pour orienter les corrections techniques ;
- Intégration de l'accessibilité dans les processus de production et de validation des contenus éditoriaux.

Recours à des compétences externes

L'audit et le contre-audit RGAA 4.1.2 ayant fondé le présent schéma ont été réalisés par Thomas Pieplu (Agence Silaos). La maintenance technique du site france-montagnes.com est assurée par le prestataire Thuria, qui porte la responsabilité opérationnelle d'une majorité des corrections techniques identifiées dans le contre-audit (cf. Annexe 1 et Annexe 2).

Prise en compte de l'accessibilité numérique dans les projets et marchés

Aucun projet de refonte n'étant à ce jour planifié, la priorité du présent schéma porte sur l'intégration d'une clause d'accessibilité RGAA dans les relations contractuelles avec le prestataire Thuria, afin que les évolutions futures du site ne créent pas de nouvelles non-conformités.

Traitement des retours utilisateurs

La déclaration d'accessibilité publiée sur le site France-montagnes.com comporte un mécanisme de contact permettant à tout utilisateur de signaler un défaut d'accessibilité ou de demander une version alternative d'un contenu non conforme.

Océane BARBERO est chargée de traiter les signalements reçus dans un délai raisonnable. En cas d'absence de réponse dans un délai de vingt jours ouvrables, l'utilisateur dispose d'un droit de recours auprès du Défenseur des droits.

La déclaration d'accessibilité est accessible à l'adresse : <https://www.france-montagnes.com/accessibilite-numerique/>.

Processus de contrôle et de validation

Un contrôle de la conformité RGAA des nouveaux contenus publiés (alternatives textuelles des images, structuration des listes et des titres, intitulés de liens, Etc.) sera intégré au processus éditorial, sous la responsabilité du référent accessibilité. Un contre-audit de contrôle est prévu en fin d'Année 1 pour mesurer la progression du taux de conformité (cf. Annexe 2).

Convention FIPHFP

Non applicable : l'association France Montagnes, en tant que personne morale de droit privé, n'entre pas dans le champ des employeurs publics concernés par une convention FIPHFP.

4. Périmètre technique et fonctionnel

Le périmètre numérique de l'association France Montagnes recensé à date comprend deux services numériques.

Service numérique	URL	Priorité	Commentaire
Site principal france-montagnes.com	https://www.france-montagnes.com	Niveau 1	Audit (contre-audit 15/09/2026) – 71 % de conformité
Espace Presse	https://presse.france-montagnes.com	Niveau 3	Non audité à ce jour – audit initial à programmer en Année 1

Agenda planifié des interventions sur 3 ans

- Année 1 : correction des non-conformités bloquantes et majeures du site principal (majoritairement portées par le prestataire Thuria), publication de la déclaration d'accessibilité, lancement de l'audit initial de l'Espace Presse ;
- Année 2 : consolidation des corrections engagées, contre-audit de contrôle intermédiaire, correction des non-conformités identifiées sur l'Espace Presse, poursuite de la montée en compétence des équipes ;
- Année 3 : contre-audit final de mesure de la progression, maintien du niveau de conformité atteint, ancrage des bonnes pratiques dans le processus éditorial courant.

Annexe 1 – Périmètre technique détaillé

Le tableau ci-dessous détaille le périmètre numérique de l'association et justifie le niveau de priorité retenu pour chaque service, sur une échelle de 1 (priorité la plus forte) à 5 (priorité la plus faible), fondée sur la fréquentation, la criticité pour la mission de l'association et le cycle de vie du service.

Service	URL	Priorité	Justification
Site principal	www.france-montagnes.com	1	Vecteur principal d'information touristique de l'association ; forte fréquentation ; déjà audité (contre-audit 71 %) ; porte l'ensemble des fonctionnalités critiques (moteur de recherche, formulaire de contact, fiches stations, contenus éditoriaux).
Espace Presse	presse.france-montagnes.com	3	Site à destination d'un public professionnel restreint (journalistes, relations presse) ; criticité moindre pour le grand public ; non audité à ce jour, audit initial à programmer en Année 2.

Annexe 2 – Plan annuel Année 1

Ce plan annuel s'appuie directement sur les 30 non-conformités identifiées dans le contre-audit RGAA du 15 septembre 2026 (6 bloquantes, 14 majeures, 10 mineures). Il constitue le premier plan d'actions de l'association, aucun schéma ni plan annuel n'ayant été formalisé auparavant.

a) Bilan des actions antérieures

Aucun SPMA ni plan d'actions antérieur n'existant, ce plan annuel Année 1 constitue le point de départ du dispositif de pilotage de l'accessibilité numérique de l'association.

b) Actions à venir

Bloc Gouvernance / Stratégie

Action	État	Commentaire
Adopter formellement le présent schéma en instance délibérante	Fait	
Nommer un référent accessibilité numérique	Fait	Océane Barberio – Cheffe de projet Digital et Réseaux Sociaux
Rédiger et publier la déclaration d'accessibilité du site principal (taux 71 %)	Fait	https://www.france-montagnes.com/accessibilite-numerique/
Définir les modalités de traitement des demandes usagers liées à l'accessibilité	Fait	https://www.france-montagnes.com/nous-contacter/
Intégrer une clause d'accessibilité RGAA dans la relation contractuelle avec Thuria	À faire	

Bloc Technique (audits / corrections / déclaration)

Action	État	Commentaire
Corriger les 6 non-conformités bloquantes (critères 3.1, 6.2, 7.3, 11.1, 4.1, 4.5)	À faire	Priorité 1 – quick wins pour la majorité ; répartis entre Thuria (3.1, 6.2, 7.3, 11.1) et l'équipe éditoriale (4.1 transcription vidéo, 4.5 audiodescription)

Action	État	Commentaire
Corriger les non-conformités majeures portées par Thuria (contrastes 3.2/3.3, intitulés de liens 6.1, ordre de tabulation 12.8, lisibilité au zoom 200 % 10.4, perte de contenu en petite fenêtre 10.11)	À faire	Chantier structurel – nécessite une intervention du prestataire technique sur la feuille de style et les composants d'interface
Corriger les non-conformités majeures et mineures portées en interne (alternatives textuelles 1.3, intitulé de l'iframe vidéo 2.2, contrôle de saisie 11.10, autocomplete 11.13, paragraphes vides et listes non structurées 8.9/9.3)	À faire	Quick wins éditoriaux, réalisables sans intervention développeur
Réaliser un contre-audit de contrôle en fin d'Année 1	À faire	

Bloc Formations / Sensibilisation

Action	État	Commentaire
Sensibiliser l'équipe éditoriale aux bonnes pratiques d'accessibilité (alternatives textuelles, structuration des contenus, rédaction de liens explicites)	À faire	Prio 1 – année 1
Rappeler au prestataire Thuria les exigences RGAA 4.1.2 applicables aux évolutions du site	À faire	À formaliser via la clause contractuelle mentionnée dans le bloc Gouvernance

Annexe 3 – Plan annuel Année 2

L'Année 2 vise la consolidation des corrections engagées en Année 1 et l'extension du périmètre couvert, avec une révision intermédiaire de l'état des lieux de conformité.

a) Bilan des actions antérieures

Le bilan des actions menées en Année 1 sera renseigné à l'issue du contre-audit de contrôle prévu en fin de première année, sur la base du taux de conformité alors mesuré et du niveau de réalisation des actions listées en Annexe 2.

b) Actions à venir

Bloc Gouvernance / Stratégie

Action	État	Commentaire
Réviser l'état des lieux de conformité sur la base du contre-audit de contrôle Année 1	À faire	Alimente la mise à jour de la déclaration d'accessibilité
Mettre à jour la déclaration d'accessibilité du site principal	À faire	Taux de conformité actualisé à intégrer
Dresser le bilan des actions Année 1 et ajuster le plan Année 2 si nécessaire	À faire	Sous pilotage du référent accessibilité

Bloc Technique (audits / corrections / affichage)

Action	État	Commentaire
Lancer l'audit initial RGAA de l'Espace Presse	À faire	Prio 2
Corriger les non-conformités résiduelles du site principal identifiées lors du contre-audit de contrôle	À faire	Priorité aux non-conformités majeures restantes
Traiter les non-conformités identifiées lors de l'audit initial de l'Espace Presse	À faire	Plan de correction à établir selon les résultats de l'audit Année 1

Action	État	Commentaire
Réaliser le contre-audit de l'Espace Presse	À faire	
Étendre le contrôle qualité accessibilité aux nouveaux contenus publiés (mag, expériences, fiches stations)	À faire	Intégration au processus éditorial courant

Bloc Formations / Sensibilisation

Action	État	Commentaire
Poursuivre la sensibilisation de l'équipe éditoriale, en l'élargissant aux nouveaux contributeurs	À faire	
Diffuser une checklist accessibilité pour la production de nouveaux contenus (images, vidéos, listes)	À faire	Outil pratique à destination des éditeurs de contenus

Annexe 4 – Plan annuel Année 3

L'Année 3 est orientée vers le maintien du niveau de conformité atteint et la couverture du périmètre résiduel, avec une mesure finale de l'atteinte de la cible du schéma.

a) Bilan des actions antérieures

Le bilan des actions menées en Année 2 sera renseigné sur la base du contre-audit intermédiaire et de l'état d'avancement des corrections engagées sur le site principal et sur l'Espace Presse.

b) Actions à venir

Bloc Gouvernance / Stratégie

Action	État	Commentaire
Réaliser le contre-audit final du schéma et mesurer l'atteinte de la cible de 90 % sur le site principal	À faire	
Publier le bilan du schéma pluriannuel 2026-2028	À faire	Support du prochain cycle de schéma
Préparer le cadrage du prochain schéma pluriannuel (2029-2031)	À faire	Anticipation de la continuité du dispositif

Bloc Technique (maintien / pérennisation)

Action	État	Commentaire
Maintenir le niveau de conformité atteint sur le site principal et l'Espace Presse	À faire	Veille technique sur les évolutions du site et de ses composants tiers
Traiter les éventuelles non-conformités résiduelles ou nouvellement détectées	À faire	Notamment sur les composants tiers intégrés au site (widgets, cartes interactives, modules de recherche)

Bloc Formations / Sensibilisation

Action	État	Commentaire
Ancrer durablement les bonnes pratiques d'accessibilité dans le processus de publication	À faire	Checklist intégrée au flux éditorial standard
Former les nouveaux arrivants aux exigences RGAA lors de leur prise de poste	À faire	

Annexe 5 – Suivi des résultats d’audits

Ce tableau recense l’ensemble des audits et contre-audits réalisés ou programmés sur le périmètre numérique de l’association. Il sera mis à jour à chaque nouvelle campagne d’audit.

Site audité	Année	Date	Externe / Interne	Type	Taux – lien déclaration
france-montagnes.com	2026	18/05/2026	Externe	Audit initial	59 % https://www.france-montagnes.com/accessibilite-numerique/
france-montagnes.com	2026	15/09/2026	Externe	Contre-audit	71 % https://www.france-montagnes.com/accessibilite-numerique/
france-montagnes.com	-	-	Externe	Contrôle fin d’année 1	-
presse.france-montagnes.com	-	-	Externe	Audit initial	-
presse.france-montagnes.com	-	-	Externe	Contre-audit	-
france-montagnes.com	-	-	Externe	Contre-audit final	-
presse.france-montagnes.com	-	-	Externe	Contre-audit final	-